



NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/11486
4 septembre 1974

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 3 SEPTEMBRE 1974 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAN AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 27 août 1974 que vous a adressée le représentant permanent de l'Irak auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11472) et de porter ce qui suit à votre attention.

Alors que la résolution 348 (1974) fait état d'un accord bilatéral entre l'Irak et l'Iran, les autorités irakiennes semblent s'obstiner à ne vouloir l'interpréter, en pratique, que de façon unilatérale.

Ainsi, par référence à de soi-disant concentrations de forces armées iraniennes le long de la frontière, elles cherchent à détourner l'attention des mouvements, particulièrement amplifiés ces derniers temps, des forces armées irakiennes vers notre frontière.

Par ailleurs, ainsi que je l'ai mentionné dans ma lettre en date du 27 août 1974, pendant que se déroulaient à Istanbul les négociations entre les délégations iranienne et irakienne, les forces irakiennes multipliaient les provocations contre l'Iran, les violations de notre espace aérien et de notre territoire, et déclenchaient le feu de leurs artillerie, mortiers et mitrailleuses contre les habitants des régions frontalières de l'Iran.

La lettre du représentant permanent de l'Irak fait état de la mort d'un Irakien; elle omet de parler du nombre de civils iraniens victimes des actes d'agression irakiens.

Les autorités irakiennes semblent oublier par ailleurs les nombreux problèmes créés pour l'Iran, depuis plusieurs mois, par le flot continu de Kurdes irakiens fuyant les opérations militaires et les bombardements dirigés contre leurs villages, champs et prairies. Ces réfugiés, tous des enfants, femmes et vieillards, dont le nombre dépasse déjà 72 000, ont été pris en charge par la Société du "Lion et Soleil rouges" qui a dû, à cet effet, demander au gouvernement un crédit additionnel atteignant dès à présent la somme de 100 millions de dollars. La Société a également, comme il est d'usage, avisé en temps voulu le Comité international de la Croix-Rouge et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui ont envoyé leurs représentants pour visiter les nombreux centres d'accueil.

Il est enfin curieux de constater que chaque fois qu'une lueur d'espoir vers des négociations bilatérales apparaît, les autorités irakiennes s'adressent au Conseil de sécurité.

En février dernier, au moment même où les relations diplomatiques entre les deux pays venaient de reprendre et que l'Ambassadeur d'Irak, nouvellement arrivé, présentait ses lettres de créance, le Gouvernement irakien portait une plainte infondée contre mon pays devant le Conseil. Maintenant, à peine le premier tour de négociations bilatérales vient-il de s'achever, que le représentant permanent de l'Irak éprouve le besoin d'écrire au Président du Conseil de sécurité pour porter des accusations fantaisistes contre l'Iran. Cette tactique des autorités irakiennes indique clairement qui est en train de tenter de saper la recherche d'une solution à nos différends et d'empêcher l'application de l'accord bilatéral intervenu en avril dernier entre nos deux gouvernements.

Je vous serais obligé de faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de l'Iran
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Fereydoun HOVEYDA
